

# Compte rendu du conseil municipal du 15 avril 2021

Convocation envoyée le 07 avril 2021

Présents : JL NOYER, JPaul MONTORIOL, Christophe BEUSSE, Aude GARRIGUE, Stéphanie FAURIE THOMAS, Philippe KRZEMINSKI, Alain LESTANG, Daniel LONGO, JPaul TABANOU.

Absent : Ludovic GRANGER, Cyril ROUGIER.

Procuration : LUDOVIC GRANGER a donné procuration à Jean Luc NOYER.

Aude GARRIGUE est nommée secrétaire de séance et donne lecture du compte rendu du précédent conseil municipal. Aucune observation.

## Ordre du jour

### • Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à compter de 2021, les communes cessent de percevoir le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Le produit résultant des cotisations acquittées par les contribuables encore redevables est perçu par l'Etat.

En conséquence de cette suppression, un nouveau panier de ressources fiscales est mis en place pour chaque catégorie de collectivités concernées.

Les communes se voient ainsi transférer la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue sur le territoire en compensation de la perte de la taxe d'habitation.

Ce transfert de la part départementale influe sur le taux que les communes voteront à compter de l'année 2021. Ainsi le taux de référence communale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) relatif à l'année 2021 est égal à la somme des deux taux (communal et départemental).

Après cette explication, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le taux d'imposition des taxes directes locales, et donne lecture des éléments chiffrés de l'état de notification 1529 COM de l'année 2021.

Le Conseil Municipal fait le choix de reconduire les taux de 2020 et fixe donc le taux d'imposition des deux taxes directes locales comme suit :

-Taxe foncière sur le bâti : 42.45 % (16.47% : taux communal 2020 reconduit + 25.98% : taux départemental).

-Taxe foncière sur le non-bâti : 43.81 %

### • Vote du Budget Primitif 2021

Monsieur le Maire donne lecture des prévisions du Budget Primitif 2021 :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>TOTAL Reports et reprises</b>	<b>0.00</b>	<b>166 002.15</b>	<b>152 843.47</b>	<b>152 843.47</b>
Reports	0.00	0.00	0.00	0.00
Reprises	0.00	166 002.15	152 843.47	152 843.47
Réel et mixte	115 293.71	174 027.00	346 055.44	121 320.00
Ordre	224 735.44	0.00	0.00	224 735.44
<b>TOTAL voté</b>	<b>340 029.15</b>	<b>340 029.15</b>	<b>498 898.91</b>	<b>498 898.91</b>

Le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif de la commune.

- **Signalisation au lieu-dit « Allier »**

Suite à un courrier de Mr Cruciati concernant un accrochage qui a eu lieu sur un de ses bâtiments par un véhicule non identifié à ce jour, le Conseil Municipal a décidé d'interdire le passage aux véhicules de plus de 2.50m de largeur, de 10 m de longueur et dépassant 12 tonnes.

A cet effet, le Conseil Municipal a commandé trois panneaux. Monsieur le Maire a tenu informé Mr Cruciati.

- **Cimetière**

Monsieur le Maire a demandé à ce qu'il y ait deux référents en charge du dossier cimetière.

Il propose de nommer Mme Faurie-Thomas Stéphanie et Mr Tabanou Jean-Paul.

- **Espace de vie sociale la CLE de Vergt**

Monsieur le Maire informe que l'association la CLE de Vergt souhaite tenir une permanence informatique sur les mairies du secteur afin de pouvoir aider les personnes qui le souhaitent sur d'éventuelles démarches administratives, sur de la communication via internet.... Ces permanences se tiendraient tous les premiers lundis de chaque mois entre 10h00 et 12h00.

- **Elections départementales et régionales**

Monsieur le Maire rappelle que le gouvernement a fait le choix de décaler d'une semaine les élections départementales et régionales. Celles-ci auront donc lieu les 20 et 27 juin prochains. Il informe que le gouvernement a commencé à détailler les modalités de ces élections afin d'assurer la sécurisation des scrutins.

Le conseil municipal est déclaré clos à 22heures 00.